

72 rue des Frères Templé – 44520 LA MEILLERAYE DE BRETAGNE
Tél 02.40.55.20.06 mail mairie.meilleraye@wanadoo.fr
Horaires d'ouvertures au public : 9h à 13h

5 et 6 avril 2025
> Salle des sports <
rue du monastère (face au terrain de foot)
44520 La Meilleraye de Bretagne

GALA

Entree gratuite et ouverte à tous

Samedi
14h
poussinets
poussinettes
(2017/2018)
17h
cadets
juniors seniors
(2008 et avant)

Dimanche
10h
benjamins benjamines
(2013/2014)
10h
minimes fém/masc
(2011/2012)
14h
poussins poussines
(2015/2016)

JUDO CLUB LA MEILLERAYE

Buvette et friandises sur place

Infos et inscriptions >>> judoclublameilleraye@gmail.com

La Meilleraye de Bretagne
Les 14, 15 et 16 avril 2025
Pour enfants de 9 à 12 ans

Qu'est-ce qu'un APN ?
Structure d'animation du réseau associatif agréé de la pêche de loisir, il a pour missions de faire découvrir la pêche et de sensibiliser à l'environnement dans le respect des valeurs de la pêche de loisir.

Atelier Pêche Nature

Respect de nos valeurs
Le respect du poisson
Le respect du milieu aquatique et de sa biodiversité
Le respect de soi-même et des autres usagers
La connaissance des structures associatives de la pêche

PÊCHE

Horaires de 9 h 30 à 16 h 00 // Pique nique du midi obligatoire.
Nombre de places limitées // Tarif : 25,00 €.
Matériel et nécessaires prêtés par l'Amicale.
Date limite des d'inscriptions : **31 mars 2025**

Encadrés par des animateurs passionnés
Bénévoles des associations locales, animateurs salariés des Fédérations ou moniteurs-guides de pêche.

Renseignements / Inscriptions :
Daniel HARDY : 06 71 49 00 08 / da.hardy115@gmail.com

MOTOCROSS
La Meilleraye de Bretagne
SUPER FINALE AMERICAINE
DIMANCHE
1 JUIN
RESTAURATION SUR PLACE
MOTO QUADS
ENTREE GRATUITE

AMS
Crédit Mutuel

BAR ET RESTAURATION
ENTREE GRATUITE

TREM BY NIGHT
CONCERTS, SPECTACLE DE FEU, DJ

RockchilDs
LADE
DJ MECHAC
SUPERCHO
FIRE - LED - GROOVE

SAMEDI 28 JUIN | 19H00-01H00
PARC DES LAVANDIERES | LA MEILLERAYE DE BRETAGNE

ASSEMBLEE GÉNÉRALE	ASSOCIATIONS	DATE
	Familles rurales	24 mai 2025
	EDDM	6 juin 2025
	Judo	20 juin 2025
	Club Fléchettes	5 juillet 2025



Suite au recensement de la population en 2023, la population totale est de 1614 habitants. Pour davantage d'informations, voir le site internet www.insee.fr. (Rubrique recensement de la population).

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES



Deux possibilités :

- à la mairie de votre lieu de résidence principale ou
- sur le site www.service-public.fr

Vous devrez vous munir de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

RÉVISION DU PLU

Le PLU est en révision depuis 2021, viennent les dernières étapes de la révision.

La traduction réglementaire et le plan de zonage ont été présentés à la population par le Cabinet d'études GEOSTUDIO lors de la réunion publique **le jeudi 16 janvier 2025**.

Le compte rendu est disponible sur le site internet de la commune en suivant le lien ci-dessous :

<https://meilleraidedebretagne.fr/urbanisme/reunion-publique-jeudi-16-janvier-2025>

Rappel : un registre de concertation est toujours disponible en mairie aux horaires d'ouverture.

ATELIER MUNICIPAL EN COURS DE CONSTRUCTION



Les travaux se réalisent conformément au planning prévisionnel.

La livraison du bâtiment est prévue en juillet 2025.

Santé communale

AXA propose à tous les habitants de la Meilleraye-de-Bretagne une étude de complémentaire santé dans le cadre d'un partenariat signé avec notre commune.

Pour une étude personnalisée, vous pouvez contacter Sonia Lecoq au 06.89.38.47.98 ou par mail à sonia.lecoq.am@axa.fr.

Un rendez-vous à votre domicile ou en Mairie vous sera alors proposé.

Les permanences en Mairie auront lieu **sur rendez-vous les vendredis 28 mars, 18 avril, 23 mai, 20 juin de 9h30 à 12h30.**

AXA et l'association ANPERE organise une conférence débat sur la perte d'autonomie à l'espace **CAMPAGN'ARTS au 21 rue d'Issé à SAINT VINCENT DES LANDES le 24 avril à 19h.** Seront présents des intervenants de l'association Alzheimer, des aidants témoignant de leur quotidien ainsi que des professionnels de santé pour prévenir les conséquences de la perte d'autonomie et savoir réagir face à la dépendance de vos proches. Réserver votre place auprès de Madame Sonia Lecoq au **06 89 38 47 98.**

RECENSEMENT



Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?
Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



Instagram @armees_jeunes
LinkedIn Direction du service national et de la jeunesse
X @DSNJeunes
YouTube @DSARmees

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer obligatoirement dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

La mairie remet alors une attestation de recensement. Le jeune recensé reçoit sa convocation à la journée défense et citoyenneté environ 1 an après la date du recensement en mairie. Si la démarche de recensement est possible jusqu'à 25 ans, un recensement tardif implique une JDC tardive et des difficultés administratives pour les jeunes.

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie du lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par télé procédure via le portail internet service-public.fr.

Pour accomplir la démarche, le jeune doit se munir de sa carte nationale d'identité ou de son passeport en cours de validité ainsi que du livret de famille.

Il recevra un ordre de convocation lui apportant toutes les précisions nécessaires au plus tard dix jours avant la date JDC fixée, soit par courrier postal soit dans son espace personnel du site <https://www.majdc.fr>.



Les formulaires de demandes d'autorisation d'urbanisme sont téléchargeables sur le site service public.fr à l'adresse suivante :

https://www.service-public.fr/particuliers/vos_droits/N319

Dernière mise à jour le 01/01/2025

Il est possible depuis le 1er janvier 2022 de déposer et de suivre vos autorisations d'urbanisme : certificat d'urbanisme (Cu), déclaration préalable (DP), permis de construire (PC), permis d'aménager (PA), via une plateforme sécurisée Franceconnect (création d'un compte spécifique).

Saisissez sur votre moteur de recherche <https://ccc.urba.netagis.fr/NetADS:sve/CCCD44>

Clic sur Connectez-vous - SMA Netagis et suivez les instructions.

Pour plus d'infos : site internet de la commune <https://meillerayedebretagne.fr> (rubrique urbanisme)

Pour tout projet de travaux, une autorisation d'urbanisme est nécessaire exemple pose de clôture, carport, velux, piscine ...

Pour toute fin de travaux, un cerfa 13408*12 est à compléter en deux exemplaires et à retourner à la mairie.

Rétrospective du nombre de dossiers traités en 2024

Permis de construire : 13

Déclaration préalable : 27

Certificats d'urbanisme : 46

Permis modificatif : 2

CARRIERE GRAND AUVERNE

Vous avez peut-être remarqué que le conseil municipal s'était opposé au passage de 9 camions par jour pendant 2 ans. Cette opposition fait suite à la demande des carriers qui vont exploiter la carrière du Grand-Auverné. Ceux-ci souhaitent la scission du phasage des travaux en deux temps sur la RD 178 pour pouvoir ainsi étaler leurs investissements demandés par le Département.

Le conseil municipal s'est réuni en urgence le jeudi 30 janvier 2025 afin que les carriers nous expliquent les raisons du nouveau tracé, étant le seul dimensionné pour le passage des poids lourds en évitant le croisement de la RD 18 avec la RD 178 au centre bourg. Cet itinéraire partait de la carrière en direction de Joué sur Erdre et traversait La Meilleraye pour aller en direction de Châteaubriant, au rythme de 9 camions par jour pendant 2 ans. Evidemment, la réaction des conseillers a été très forte et chacun s'est exprimé pour manifester son opposition. Lors du conseil municipal du 17 février 2025, le résultat du vote n'a fait qu'entériner cette opposition. Cependant, le PAC (Porter à Connaissance) avait été déposé par les carriers auprès de la Préfecture le 18 février, c'est à dire avant l'envoi de notre délibération. Ce document confirmait ainsi le circuit que nous avions préconisé sans scission dans le phasage des travaux !

Ouf ! Cette bonne nouvelle va nous permettre de faire l'étude de la réfection de la RD 178. Encore une fois, notre détermination a porté ses fruits.

CEREMONIE DU 8 MAI

Cette année, nous commémorons le 80ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale 1939-1945.

A l'heure où la guerre est revenue frapper à la porte de l'Europe, nous devons entretenir le devoir de mémoire afin d'honorer tous ceux qui ont donné leur vie pour que nous redevenions libres.

Il ne faut pas oublier que rien n'est immuable et que la violence peut de nouveau réapparaître.

Nous devons transmettre aux jeunes générations le souvenir de cette commémoration même si pour certains, cette journée ne représente qu'un simple jour férié.

Vous êtes donc invités à venir nombreux **le jeudi 8 mai à partir de 12h** pour nous rassembler au monument Aux Morts afin de commémorer ce 80ème anniversaire.

HÉBERGEMENT Villa Thésa : chambres d'hôtes chez Christophe et Thérèse GUITTET

Thérèse et Christophe Guittet
3, rue du Monastère
44520 La Meilleraye de Bretagne
Tél : 0676768462 - 0228040978
Mail : villa-thesa@hotmail.com

La Villa Thésa
Suivez-nous sur Facebook
« La Villa Thésa »



Thérèse et Christophe vous accueillent au sein de La Villa Thésa dans l'une des trois chambres mises à votre disposition.

Chacune dispose d'un lit deux places (une en 160*200 et deux en 180*200). Les lits en 180 peuvent se séparer en cas de besoin pour en faire des lits indépendants de 90*200. Si nécessaire et sur demande un lit (ou matelas) supplémentaire peut être installé dans certaines chambres pour une troisième personne. Nous disposons aussi de quoi accueillir vos très jeunes enfants (lit parapluie, chaise haute, etc.). Chaque chambre est équipée de sa propre salle de d'eau (douche et lavabo) et d'un WC indépendant.

Une cuisine est mise à disposition des hôtes, une grande pièce de vie permet de prendre le petit-déjeuner ou tout autre repas si besoin et dispose d'un coin salon avec un grand canapé, pour un moment de détente ou de lecture.

Située sur le trajet de la piste cyclable « La Régaliante » du Mont Saint-Michel à Nantes, nous pouvons mettre à votre disposition un lieu sécurisé pour stationner vos vélos et vous proposer un petit atelier d'entretien et de réparations légères.

Pour plus d'informations n'hésitez à nous contacter par mail ou téléphone et pour nous suivre utilisez le lien Facebook.

Vos réservations seront prises par mail ou par téléphone. Le site est ouvert toute l'année, et peut être privatise si vous voulez le réserver pour un moment en famille ou entre amis.

Soyez les bienvenus.

NE PAS MÊLER SUR LA VOTRE PHOTOGRAPHIE. 00007 00 00 000

Thérèse et Christophe Guittet
3, rue du Monastère
44520 La Meilleraye de Bretagne
Tél : 0676768462 - 0228040978
Mail : villa-thesa@hotmail.com

La Villa Thésa
Suivez-nous sur Facebook
« La Villa Thésa »



Chambre Claire



Chambre Pierre



Chambre Pierre



Activité ONGLÉACILÉA



OngléaCiléa
Prothésiste Ongulaire et Ciliaire
13 bis rue des étangs
44520 la Meilleraye de Bretagne
07.62.74.43.58

Léa, originaire de la région, a démarré son activité en octobre 2021, sur la commune d'Abbaretz.

Aujourd'hui Meilleréenne, Léa propose depuis novembre 2023 des soins pour vos ongles et vos cils. Son salon, attenant à son domicile, est situé au n° 13 bis, rue des Etangs.

Léa souhaite faire connaissance des habitants de la commune. Sa carte de visite fait aussi office de carte de fidélité.

Alors, pour de belles mains ou un beau regard, n'hésitez pas !

FIN DU PAPIER ROSE EN 2033



Site www.permisdeconduire.ants.gouv.fr

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/demander-la-fabrication-de-votre-permis-de-conduire>

Le permis de conduire rose cartonné reste valable dans tout l'Espace Economique Européen (EEE) jusqu'au 19 janvier 2033.

Vous n'avez pas à demander son remplacement. Vous devez demander un nouveau permis uniquement en cas de détérioration, de perte ou de vol.

Pour simplifier la reconnaissance des permis de conduire entre États membres, la Commission européenne a proposé d'instaurer prochainement un permis de conduire numérique.

Si vous possédez une carte d'identité au format carte bancaire et un téléphone compatible, vous pouvez obtenir votre permis numérique via France Identité :

- une fois l'application installée, la première étape est de charger votre identité numérique dans l'application de sorte que votre carte d'identité apparaisse à l'écran : suivez la procédure indiquée pour l'importation de votre identité numérique. L'importation des données de votre carte d'identité se fait par la lecture sans contact de la puce de la carte par le téléphone (via le protocole NFC) ;
- munissez-vous de votre permis de conduire : les 2 types de permis (rose à trois volets ou format carte bancaire) sont acceptés pour passer en version dématérialisée

Les maisons de services ont la possibilité de vous accompagner dans cette démarche, le mieux est de les contacter avant de se déplacer pour ainsi réunir tous les documents nécessaires.

Maisons de services de Châteaubriant 02.28.04.62.75 ou de Riaillé 02.40.97.35.23.

Vignette Crit'Air

Depuis le 1^{er} janvier 2025, votre véhicule devra être équipé d'une vignette Crit'Air pour circuler dans les centres villes.

C'est une nouveauté qui va concerner les automobilistes et motards qui souhaitent se rendre dans les centres-villes tels que Nantes, Angers, Rennes. La **vignette Crit'Air** indique le **niveau de pollution** du véhicule.

Il y a **6 vignettes** : plus le numéro de la vignette est élevé, plus le véhicule pollue.



Dépend des critères suivants :

- Type du véhicule
- Type d'énergie ou de carburant
- Norme EuroSeuil *selon la date de la 1^{ère} immatriculation*

Le prix de la vignette Crit'Air est de **3,81 €**, frais d'affranchissement inclus, pour un envoi en France.

Connaître le classement de mon véhicule <https://www.certificat-air.gouv.fr/simulation>

Commandez votre vignette sur www.certificat-air.gouv.fr

Les dérogations : une dérogation automatique et nationale aux véhicules porteurs d'une carte de stationnement pour personnes handicapées, désormais appelée carte mobilité inclusion, sont dispensés de l'obligation d'arborer la vignette Crit'Air dans les zones à circulation restreinte.